



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc

Le CCP et le CPSPC incitent les producteurs à revoir et à renforcer leurs mesures actuelles en matière de biosécurité, afin de prévenir l'introduction du nouveau virus de l'influenza dans les exploitations porcines canadiennes.

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

27 avril 2009

Une nouvelle souche du virus de l'influenza, apparue à Mexico, a contaminé un certain nombre de personnes aux États-Unis et on dénombre plus de 1300 cas à Mexico. Le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg a confirmé la présence de quatre cas de grippe attribuables à ce virus en Nouvelle-Écosse, et le Centre de lutte contre les maladies de la Colombie-Britannique a diagnostiqué deux autres cas dans cette province, contaminés par la même souche de virus trouvée aux États-Unis et au Mexique.

Cette grippe est désignée sous le nom de grippe porcine en raison de la composition génétique du virus. Il s'agit d'un virus humain qui peut affecter les porcs.

Le nouveau virus de l'influenza est un mélange de souches de type A H1N1, qui semble regrouper des souches provenant des porcs, des oiseaux et des humains et les médias la désignent sous l'appellation de « grippe porcine ». Pour le moment, on ne rapporte aucun cas clinique de la maladie chez des porcs.

L'industrie canadienne du porc jouit d'un climat nordique et dispose de grandes étendues ouvertes pour élever des porcs dans des conditions de faible densité de population. Il s'agit là d'un milieu de croissance idéal qui permet d'obtenir une production commerciale de porcs de première qualité ainsi qu'un cheptel reproducteur de réputation internationale. L'immense étendue du territoire canadien permet au pays d'être un important producteur alimentaire tout en consacrant moins de 5 % de sa superficie à l'agriculture. La production d'animaux d'élevage s'étend sur de si vastes superficies que les densités de population animale sont relativement faibles au Canada, malgré la taille importante de l'industrie.

À ce jour, aucun cas d'infection ou de maladie par ce nouveau virus hybride de l'influenza n'a été diagnostiqué chez des porcs. Le Conseil canadien du porc et le Conseil pour la protection de la santé porcine au Canada demandent toutefois aux producteurs de prendre des précautions additionnelles afin de protéger les travailleurs et les animaux et de prévenir l'introduction de la nouvelle souche du virus de l'influenza dans les

exploitations porcines. Nous suggérons aux producteurs de réviser et de renforcer les mesures actuelles de biosécurité en vigueur dans les fermes.

- Les visiteurs ne devraient être admis dans les porcheries que pour les services essentiels et les personnes qui reviennent des régions touchées ne devraient pas entrer en contact avec les porcs pendant au moins sept jours.
- Les directives régissant les conditions d'entrée dans les porcheries devraient être intensifiées et prévoir au minimum un changement de vêtements et de chaussures et un lavage complet des mains. Utiliser des masques, si possible, de préférence le masque respiratoire N95, et porter des gants.
- Veiller à ce que les systèmes de ventilation fonctionnent bien et réduire au minimum la recirculation d'air à l'intérieur des bâtiments qui abritent des porcs.
- Les travailleurs qui présentent des symptômes de grippe ou de maladie ne devraient pas entrer en contact avec les porcs et les travailleurs ne doivent pas retourner dans la porcherie dans les 7 jours suivant une maladie respiratoire. Les mêmes directives doivent être respectées dans le cas où un membre de la famille d'un travailleur a fait l'objet d'un diagnostic d'influenza. Les symptômes de l'influenza peuvent inclure l'un ou plusieurs des troubles suivants : fièvre, toux, courbatures et parfois vomissements et diarrhée.
- Toute maladie respiratoire suspecte des porcs doit faire l'objet d'examen approfondis par le vétérinaire consultant et des échantillons (tissus pulmonaires et écouvillons nasaux) provenant des animaux qui présentent des signes aigus de maladie et souffrent de fièvre doivent être expédiés au laboratoire régional de diagnostic vétérinaire.
- La décision de vacciner les troupeaux porcins avec les vaccins existants doit être prise avec le vétérinaire consultant.

Conseils pour la santé des travailleurs qui sont en contact avec des porcs :

- Signaler toute maladie respiratoire inhabituelle au médecin.
- Porter un masque et des gants, ainsi que des lunettes de sécurité si nécessaire.
- Discuter avec son médecin de la possibilité de recevoir un vaccin annuel contre la grippe dans le cadre d'un programme de santé.

Le Conseil pour la protection de la santé porcine au Canada (CPSPC) a pour mandat, au cours des deux prochaines années, d'élaborer et de mettre en place des pratiques optimales de gestion en matière de biosécurité, des projets de recherche ainsi que des solutions à long terme relatives à la gestion des risques associés aux maladies. Son

objectif est de sensibiliser l'industrie à l'importance de protéger la santé du cheptel porcin du Canada et de stimuler les activités à ce chapitre.

Le Conseil canadien du porc (CCP) est une association nationale de producteurs, sans but lucratif, gérée par ses membres, qui a pour mission de favoriser la compétitivité du secteur canadien de la production de porcs au sein des marchés mondiaux. Le CCP représente l'ensemble des producteurs de porcs du Canada relativement à une grande variété de politiques publiques qui ont des répercussions directes sur la production de porcs au pays. Grâce à son réseau d'associations provinciales membres, à ses relations fructueuses avec les ministères et agences du gouvernement fédéral ainsi qu'aux liens qu'il entretient à l'échelle internationale, le CCP est en mesure de réagir rapidement et efficacement et de miser sur les possibilités qui s'offrent aux producteurs et à l'industrie.

Personne-ressource pour les médias :

Gary Stordy

Directeur des relations publiques

Conseil canadien du porc

Tél. : 613 236-9239, poste 277

Télécopieur : 613 883-0650